

DÉPARTEMENT  
SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT  
PROVINS

-----  
MAIRIE  
Chalautre la Petite



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du Mardi 12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

**Étaient présents :** Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Monsieur Lucien LE COZE, Mme Marie-Christine ROLLET,

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Julia DOMINGUES, Mme Fanny DA MOTA, Mme Marina GALLAY

**ABSENTS NON-EXCUSÉS :** M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Mme Julia DOMINGUES à Mme Pascale ROULET, Mme Fanny DA MOTA à Mme Marie-Christine ROLLET

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET :** Projet d'équipement des bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques

Délibération N° 036\_2023

Membres

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 9 dont 2 pouvoirs

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/09/2023

Affichage :

La commune de Chalaute la petite possède notamment dans son patrimoine immobilier les bâtiments suivants :

- La mairie
- L'atelier municipal
- La salle polyvalente,

Ces immeubles sont actuellement équipés de systèmes de chauffage traditionnels (chaudière gaz, radiateurs électriques), dont le coût d'utilisation pèse de plus en lourdement sur le budget communal compte tenu du contexte inflationniste que nous connaissons. Afin de maîtriser les coûts de fonctionnement de ces équipements il est apparu utile de rechercher des possibilités alternatives à ces modes de chauffage traditionnels, en particulier le photovoltaïque.

Edf contacté à cet effet a proposé 3 devis pour l'équipement des bâtiments précités en panneaux photovoltaïques :

- Devis mairie : 15 152.00€ ttc
- Devis Atelier municipal : 14 606.00 € ttc
- Devis salle polyvalente : 18 999.00 € ttc

### Il est proposé au conseil municipal :

de donner son accord de principe pour la réalisation de ces travaux selon l'ordre de priorité suivant et sous réserve du respect des recommandations indiquées :

- ✓ **Priorité 1** : Mairie ; recommandation- **faire réaliser un DPE** (diagnostic) du bâtiment et faire achever l'isolation du grenier.
- ✓ **Priorité 2** : Atelier Municipal ; recommandation - **réalisation d'un DPE**
- ✓ **Priorité 3** : Salle Polyvalente ; recommandation - **réalisation d'un DPE**

D'autoriser le maire à solliciter auprès des organismes publics toutes subventions permettant d'alléger le coût de ses opérations

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **considère** que les propositions d'EDF qui lui sont présentées préconisent la mise en place d'installations photovoltaïques affichant une puissance crête de 2,43 pour la mairie et l'atelier communal et de 4,05 pour la salle polyvalente ;
- **estime** nécessaire de disposer, avant de prendre sa décision, de précisions complémentaires sur le bénéfice réel que procureraient les panneaux photovoltaïques par rapport au système actuel de chauffage des bâtiments concernés et sur la durée prévisible d'amortissement du coût de ces équipements ;
- **décide** de donner son accord pour la réalisation des DPE sur les trois bâtiments en cause et de reporter l'examen de ce dossier à la prochaine séance, à la lumière des conclusions des diagnostics et des précisions qui pourront être récupérées auprès d'EDF.

Fait et délibéré à Chalaute la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

La Maire,  
Chantal BELLACHE

